

L'École innove

Le programme Écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite (Éclair)

À la rentrée 2011, le programme des écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite (Éclair) intègre les 105 établissements du programme des collèges et lycées pour l'innovation, l'ambition et la réussite (Clair) conduit en 2010-2011, ainsi que la plupart des écoles et des collèges des réseaux "ambition réussite" (RAR). Ses objectifs sont :

- améliorer le climat scolaire et faciliter la réussite de chacun
- renforcer la stabilité des équipes
- favoriser l'égalité des chances

Ce programme prévoit des innovations en matière de pédagogie, de vie scolaire et de ressources humaines à organiser au sein de chaque établissement ou école.

- [Des innovations dans les ressources humaines](#)
- [Des innovations pédagogiques](#)
- [Des innovations de vie scolaire](#)
- [Une dynamique de réseau autour de la scolarité obligatoire](#)

Des innovations dans les ressources humaines

Ces innovations renforcent la stabilité et l'autonomie des équipes. Elles portent sur le recrutement et la gestion des carrières, l'accompagnement et la formation.

Recrutement et carrière

Le recrutement des personnels enseignants, d'éducation, administratifs, sociaux et de santé est effectué par le recteur sur proposition des chefs d'établissement après publication de postes à profil.

L'affectation des personnels de direction est aussi réalisée sur profil et sur la base du volontariat.

Les déroulements de carrière de tous les personnels volontaires font l'objet d'un examen attentif.

Un dispositif spécifique de rémunération complémentaire est mis en place à partir de la rentrée 2011 pour les personnels affectés dans les écoles et établissements scolaires relevant du programme Éclair.

Accompagnement et formation

Chaque école et établissement qui suit le programme Éclair signe un **contrat d'objectifs avec les autorités académiques**. Il est prévu un accompagnement par les corps d'inspection, avec la désignation par le recteur d'un **inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional (IA-IPR) référent pour chacun des établissements concernés**.

D'autre part, des formations sont prévues, en particulier à la tenue de classe et à la gestion de conflit.

Les préfets des études

Dans les collèges et les classes de seconde des lycées généraux, technologiques et professionnels, un **préfet des études est désigné pour chaque niveau afin d'assurer le suivi pédagogique et éducatif des élèves**. Son rôle est :

- d'impulser, sur un niveau donné, une dynamique d'équipe qui renforce des liens entre le pédagogique et l'éducatif

Évaluation et suivi du programme Éclair

Christian Nique est chargé d'une mission d'évaluation et de suivi du programme Éclair. Cette mission nationale :

- suit les établissements Éclair et veille à l'articuler avec le premier degré
- prépare la rentrée et articule réseaux "Ambition réussite" et Éclair
- envisage la suite de la remise à plat de l'éducation prioritaire

Chiffres clés de la rentrée 2011

- 2 100 écoles
- 297 collèges
- 17 lycées professionnels
- 5 lycées polyvalents
- 6 lycées d'enseignements général et technologique

EN SAVOIR PLUS

Pages à consulter

Éducation prioritaire

- Des innovations et des expérimentations au service de la réussite scolaire
- Une dynamique de réseau pour renforcer le suivi tout au long de la scolarité obligatoire
- Des partenariats en faveur de la prévention et de l'ambition
- Bibliographie

[L'Éducation prioritaire](#)

L'accompagnement éducatif

- L'accompagnement éducatif : pour qui ?
- Pour quoi faire ?
- Qui encadre les élèves ?
- Le calendrier

[L'accompagnement éducatif](#)

de mettre en place des suivis individualisés des élèves
de développer les relations avec les parents et les partenaires

Des innovations pédagogiques

Les corps d'inspection accompagnent les équipes pédagogiques et éducatives dans le choix et le suivi des expérimentations volontaristes mises en œuvre. Elles portent sur :

l'organisation des établissements et des écoles, des séquences de cours et de leur nature, en encourageant la **pratique régulière d'activités physiques et sportives et d'activités artistiques**
la définition du projet d'orientation de l'élève en lien avec le **parcours de découverte des métiers et des formations**
l'organisation de travaux interdisciplinaires et la **conduite de projets**
la maîtrise des fondamentaux
les **progressions pédagogiques**, la conduite de classe et la mise en place de modalités variées de prise en charge des élèves
la **continuité pédagogique** entre l'école primaire et le collège
l'évaluation des acquis des élèves

Des innovations de vie scolaire

Le programme Éclair institue au sein des établissements les pratiques et les outils susceptibles d'instaurer un climat scolaire favorable aux apprentissages.

Des règles communes de vie

Elles sont élaborées grâce au **travail collectif** de l'ensemble des équipes pédagogiques et éducatives. Une fois adoptées, elles sont respectées par l'ensemble des membres de l'établissement

La commission de vie scolaire

Elle se réunit chaque semaine pour **trouver, avec les partenaires, des solutions adaptées pour les élèves qui dérogent aux règles communes**. Pour les comportements répréhensibles, l'aspect éducatif de la sanction est privilégié, grâce notamment au recours aux mesures d'utilité collective.

Des rituels

Les équipes éducatives peuvent travailler sur les rituels pour **favoriser "la mise au travail" des élèves**.

L'implication des familles

Les familles sont très largement associées à la vie de l'établissement et bénéficient d'actions d'accompagnement telles que [la mallette des parents](#).

La qualité des espaces de vie

Une réflexion est menée avec les collectivités territoriales, propriétaires des locaux, sur les espaces de vie des élèves et des personnels.

Une dynamique de réseau autour de la scolarité obligatoire

Chaque collège du programme Éclair constitue avec les écoles d'où proviennent ses élèves un réseau facilitant le suivi des élèves tout au long de leur scolarité.

De la maternelle à l'élémentaire

L'école maternelle prépare les apprentissages fondamentaux du cours préparatoire et veille tout particulièrement à la maîtrise préalable de la langue orale.

De l'élémentaire au collège

Une **attention particulière** est apportée **au passage du CM2 à la sixième**, grâce notamment à une aide personnalisée en sixième, des stages de remise à niveau, des échanges de service entre enseignants des premier et second degrés.

[Les dispositifs d'accompagnement pour les collégiens](#)

Sites à consulter

Portail du gouvernement

Dispositif la mallette des parents : extrait du conseil des ministres du 5 mai 2010

[La lutte contre le décrochage et l'absentéisme scolaire](#)

Éduscol

[L'expérimentation Clair](#)

La Mallette des parents s'adresse aux parents d'élèves de sixième et leur propose de participer aux débats au collège.

[Mallette des parents](#)

Assurer la réussite scolaire, mobiliser les familles et des partenaires, etc.

[Éducation prioritaire](#)

Texte de référence

[Programme Éclair : liste des écoles et des établissements scolaires publics inscrits - rentrée scolaire 2011](#)
arrêté du 21 juin 2011

Après le collège

Des partenariats sont établis entre des lycées et des établissements d'enseignement supérieur, notamment dans le cadre des cordées de la réussite. L'orientation après la classe de troisième a pour objectif d'engager les élèves dans des parcours scolaires ambitieux.

Mise à jour : septembre 2011